



Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 15/10/2019

ID : 030-213000441-20191014-00018-AR

## Mairie de BONNEVAUX

Le Village

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : [mairie.bonnevaux@free.fr](mailto:mairie.bonnevaux@free.fr)

Site internet : [www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)

### **Objet : Mise en enquête publique unique du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du zonage de l'Assainissement des Eaux Usées de la Commune de Bonnevaux**

Le Maire de Bonnevaux ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2014 portant élection du Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19 et L.153-20 et R.153-8 à R.153-10,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2012 lançant la révision du POS valant élaboration du PLU,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2015 apportant des compléments à la délibération du 19 décembre 2012 concernant la révision du POS valant élaboration du PLU,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2019 portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 juillet 2019 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 juillet 2019 arrêtant le projet de zonage d'Assainissement des Eaux Usées,
- Vu la notification du projet de Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées aux Personnes Publiques Associées visées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme,
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,
- Vu la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaires-Enquêteurs, établie pour l'année,
- Vu la Décision n°E19000119/30 du 19 septembre 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes désignant Monsieur Yves HEBRARD, en qualité de Commissaire-Enquêteur,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de zonage d'assainissement des eaux usées, du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2019 inclus, soit 33 (trente-trois) jours consécutifs.

Le responsable du projet est Madame le Maire de Bonnevaux.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Bonnevaux, le Village 30 450 BONNEVAUX.

### **ARTICLE 2**

Monsieur Yves HEBRARD a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes en vue de procéder à l'enquête publique unique citée en objet.

### **ARTICLE 3**

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-

Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bonnevaux au secrétariat, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, et ce pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de

- sur le site internet de la commune de Bonnevaux à l'adresse suivante : [www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)
- à partir du poste informatique situé dans les locaux actuels de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier mis à disposition à la mairie de Bonnevaux aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.
- par courrier postal à l'attention de Mr Yves HEBRARD - Commissaire-Enquêteur domicilié pour la circonstance en Mairie de Bonnevaux.
- par courriel : [elaborationPLUBonnevaux@gmail.com](mailto:elaborationPLUBonnevaux@gmail.com)
- par voie orale directement au Commissaire-Enquêteur au cours de ses permanences en Mairie.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de la Mairie au 04 66 61 12 68.

Les observations et propositions du public émises par voie écrite ou par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet de la mairie ([www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)) et communicables pendant toute la durée de l'enquête.

#### **ARTICLE 4**

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de l'Ancienne Mairie pour recevoir les observations écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

**Lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00**  
**Mercredi 04 décembre 2019 du 9h00 à 12h00**  
**Vendredi 20 décembre 2019 de 14h00 à 17h00**

#### **ARTICLE 5**

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Madame le Maire de Bonnevaux et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Madame le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur transmettra au Maire l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Nîmes et à Monsieur le Préfet du Département du Gard.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Bonnevaux en version papier, ainsi que sur le site internet de la commune ([www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)) et communiqué à la Préfecture où ils seront tenus à disposition pendant un an après la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

#### **ARTICLE 6**

A l'issue de l'enquête publique, Madame le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et en adoptera les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur.

#### **ARTICLE 7**

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme, et pourra être consultée sur le site internet de la Commune de Bonnevaux ([www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)).

#### **ARTICLE 8**

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Madame le Maire.

#### **ARTICLE 9**

Un premier avis au public reprenant les éléments de cet arrêté d'ouverture d'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département : Midi Libre et Le Réveil du Midi.

Cet avis sera affiché en Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune, dont le site internet de la Mairie ([www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)), quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-

- ci. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête
- \* avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
  - \* au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Envoyé en préfecture le 14/10/2019  
Reçu en préfecture le 14/10/2019  
Affiché le 15/10/2019  
ID : 030-213000441-20191014-00018-AR

**ARTICLE 10**

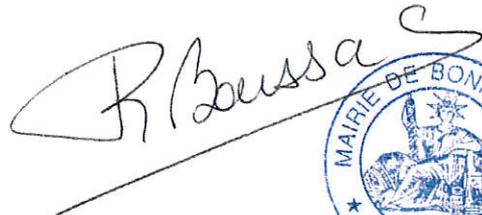
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**ARTICLE 11**

Une copie du présent arrêté sera notifié au Commissaire-Enquêteur, et transmise à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Bonnevaux, le 14 octobre 2019

Le Maire,  
Roseline BOUSSAC,



Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 15/10/2019

SLO

ID : 030-213000441-20191014-00018-AR